

Bulletin d'inscription

**Engagement + Transpondeur : 60 €
chèque au nom de K61**

NOM : Prénom :

N° licence :

Catégorie : **Formule FFSA**

Chassis : Moteur :

Club :

Renseignements et Engagement

Claude GRIPON
"La Fuie"
61200 AUNOU LE FAUCON

Tél/Fax : 02 33 36 88 10
Mobile : 06 82 02 19 11
mail: k61@club-internet.fr

www.karting61.com

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1. Organisation

L'ASK K61 organise les 17 et 18 mai 2008 une épreuve dénommée **SPECIAL Formule FFSA** sur le **Circuit du Grand Ouest - Pays d'Essay** - homologué en **catégorie 1 numéro 61-13-06-0363 E 10 A 1220** longueur **1220 x 8 m**.

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

Article 2. Pilotes admis

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité.

Le droit d'engagement est fixé à **60 €** avec la fourniture du transpondeur. Cette somme est à régler impérativement au plus tard le **10 mai** auprès de l'organisateur **K61**.

Article 3. Catégorie

Catégorie admise : **Formule FFSA (exclusivement - pas de FFSA Jeunes)**

Maximum de **36 pilotes** (retenus dans l'ordre d'inscription, accompagné du règlement par chèque)

Article 4. Organisation

	SAMEDI	DIMANCHE	
Essais libres	1h 40mn entre 9h et 18h		
Enregistrement Matériel	14h à 15h		
Briefing	12h 00 à 12h 30		
Essais Chrono AMB (10 mn)		9h 30 à 9h 40	Distance
2 Manches Qualificatives (10 tours)		10h 30 à 12h 30	12 km
Pré-finale (12 tours)		14h 00 à 14h 30	14 km
Finale (15 tours)		16h 45 à 17h 30	18 km

Des modifications peuvent être amenées à cet horaire selon le nombre d'engagés au Championnat de France.

Article 5. Officiels

Direction de Course	CONTREMOULIN Marc VIDAL Dominique
Commissaires Sportifs	LENORMAND Jean DE SOUSA Candido FAVRIE Patrick
Commissaires Techniques	DUMONT Jean Charles BASSELOT Cédric
Responsable Chronométrage	Savoie Chrono
Médecin	ALRABBAT Hicham

Article 6. Classement

Le classement sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale.

Article 7. Réclamations

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 40 du Règlement Sportif National.